



## Plus values immobilières avec crédit en CHF

Par **Guigui57**, le **21/08/2019** à **08:49**

Bonjour.

J'ai fait un crédit en CHF il y a environ 10ans pour un terrain.

Je vais revendre mon terrain plus chère que ce que je l'ai acheté. L'état français considère donc que je fais une plus value et va me taxer d'environ 30% sur cette plus value.

Mon problème est qu'au final à cause de la variation du CHF, je n'ai fait aucune plus value car le taux du CHF est passé de 0.64 à 0.92 actuellement.

Est-il possible de prouver à l'état que je ne fais pas de plus value (ou qu'elle est bien plus petite que ça que l'état calcule) ?

Car au final c'est la banque qui a fait une plus value de 30 % sur mon crédit. ...

Le but final est de ne pas payer au notaire/état, la taxe sur une plus value que je n'ai au final jamais faite.

Le notaire me dit que ce n'est pas possible.

Merci de avance pour votre réponse